

Commune de PALNECA (CORSE DU SUD) (20134) :

SCP PREMIER ACTE, titulaire d'un office notarial à JUVIGNAC (34990), 9 bis rue des Mimosas

Tel : 04.67.52.70.45/Fax : 04.67.52.79.09

Email : premieracte.34103@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 30 juillet 2021

Suivant acte reçu par Maître fabienne GOUJON-VANSUYT, notaire à JUVIGNAC, 9 bis rue des Mimosas, il a été dressé, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

Monsieur Quentin André Jean LOUBLIER, en son vivant retraité, et son épouse, Madame Marie Octavie Hilaire SANTONI, retraitée, demeurant à MONTPELLIER (34000) 16 allée de Paris.

Monsieur, né à SAINT-QUENTIN (02100), le 6 juin 1929, et décédé à MONTPELLIER (34000) (FRANCE), le 24 mars 2021.

Madame, née à CASABLANCA (MAROC) le 29 septembre 1960.

Mariés à la mairie de DAMPIERRE SAINT NICOLAS (76510) le 9 mai 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont possédé et entretenu, à titre de propriétaires, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible les biens ci-après désignés jusqu'au décès de Monsieur Quentin LOUBLIER, et qu'après son décès cette possession a été exercée par ses héritiers :

1°) Madame Marie Octavie Hilaire SANTONI, retraitée, demeurant à MONTPELLIER (34000) 16 allée de Paris, née à PILA-CANALE (20123), le 14 janvier 1931, veuve de Monsieur Quentin André Jean LOUBLIER.

2°) Madame Odile Françoise Thérèse LOUBLIER, commerciale, épouse de Monsieur Alain Jean-Claude Francis ROBBE, demeurant à RIOM (63200) 22 Bis boulevard Desaix, née à CASABLANCA (MAROC) le 29 septembre 1960.

3°) Madame Sylvie Marie Jérôme LOUBLIER, architecte, demeurant à JUVIGNAC (34990) 19 Impasse Bonnier d'Alco, née à RABAT (MAROC) le 23 août 1966, divorcée de Monsieur Pierre Jean Lucien LOUBET.

Désignation des Biens :

Territoire de PALNECA (CORSE-DU-SUD) 20134 Santivaje,

1°) Une Une maison à usage d'habitation avec terrain attenant, cadastrée Section C, numéro 173, lieudit SANTIVAJE, de 00ha 01a 23ca.

2°) Une superficie de 1 600m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section C numéro 174, lieudit SANTIVAJE, de 00ha 65a 93ca. Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis

Maître Fabienne GOUJON-VANSUYT

Adresse mail de l'étude : premieracte.34103@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)